COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2017)14_fr

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport

17e réunion
Strasbourg, 1-3 mars 2017

Établi par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 17e réunion du 1er au 3 mars 2017 à Strasbourg. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION DE LANZAROTE

2. M. JANIZZI (Luxembourg), Président du Comité de Lanzarote ouvre la réunion en se félicitant de l'intérêt manifesté par la Tunisie d'adhérer à la Convention.

3. Mme MORENO (Chef du Service des Droits de l'Enfant et des Valeurs du Sport nouvellement créé) informe le Comité de la récente restructuration opérée au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe, qui a donné lieu à la refonte en un seul et même service des différents secrétariats chargés des questions relatives aux droits de l'enfant et aux valeurs du sport. Le Comité se félicite des synergies potentielles dans les domaines d'activité respectifs.

2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LANZAROTE

2.1 Cycle de suivi urgent : rapport spécial

4. M. JANIZZI rappelle que lors de sa réunion à Lyon (23-25 novembre 2016), le Comité a examiné en première lecture le projet de rapport spécial sur le thème « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* » et demandé à son Secrétariat de réviser le projet en s'appuyant sur les suggestions et observations formulées lors de cette réunion et ultérieurement.

5. A l'issue d'une deuxième lecture approfondie du projet révisé, le Comité adopte le rapport spécial ainsi que ses annexes. Le résumé du rapport spécial est reproduit à l'annexe III.

2.2 2e cycle de suivi

a. Projet d'avis interprétatif sur « L'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) » (document T-ES(2017)03_fr)

6. Il est rappelé qu'à sa 16ème réunion tenue à Lyon (23-25 novembre 2016), le Comité a décidé qu'il conviendrait d'établir une déclaration interprétative (« note d'orientation » ou équivalent) avant le lancement du 2e cycle de suivi et qu'une réunion conjointe du Bureau et du Groupe de travail sur les tendances en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants devrait être organisée en vue de l'élaboration de cette déclaration (voir décision 5).

7. En sa qualité de Président du Groupe de travail sur les tendances et du Bureau, M. JANIZZI informe le Comité que la réunion conjointe évoquée ci-dessus s'est tenue les 1er et 2 février 2017. Il fait observer que durant la réunion, Mme GREIJER (experte indépendante) a exposé les différentes possibilités qu'offre le droit international pour parvenir à une interprétation dynamique de la Convention. Lors de la discussion qui a suivi sa présentation, il a été décidé qu'un « avis interprétatif » serait élaboré.

8. M. JANIZZI rappelle qu'il appartient désormais au Comité de décider de la forme et du fond du document.

9. Le Comité tient un échange de vues préliminaires sur le projet d'avis interprétatif et décide de reprendre ses travaux sur cette question lors de sa 18e réunion (10-12 mai 2017). Il est convenu que les membres, participants et observateurs du Comité de Lanzarote feront parvenir au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) toute observation complémentaire sur le projet d'avis interprétatif et/ou modification à y apporter avant le 31 mars 2017.

b. Projet de questionnaire thématique en vue du lancement du 2e cycle de suivi (document T-ES(2017)04_fr)

10. Il est rappelé qu'à sa 16ème réunion tenue à Lyon (23-25 novembre 2016), le Comité a également décidé que lors de leur réunion conjointe évoquée ci-dessus, le Groupe de travail sur les tendances et le Bureau devaient préparer un projet de questionnaire pour lancer le 2e cycle de suivi thématique ordinaire (voir décision 5). Lors de cette réunion conjointe, un projet de questionnaire établi par le Secrétariat a été examiné de manière approfondie et le texte tel que modifié durant la réunion a été soumis au Comité comme base de travail pour décider du contenu du questionnaire et de l'intitulé du cycle de suivi.

11. Le Comité procède à un échange de vues préliminaires sur le projet de questionnaire et décide de reprendre ses travaux sur cette question lors de sa 18e réunion (10-12 mai 2017). Il est par ailleurs convenu que les membres, participants et observateurs du Comité de Lanzarote feront parvenir au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) toute observation complémentaire sur le projet de questionnaire et/ou modification à y apporter avant le 31 mars 2017.

2.3 1er cycle de suivi, 2e partie : observations sur le signalement, le contrôle préalable et l'interdiction d'exercer

12. Le Comité poursuit son évaluation des réponses aux questions restantes (« *Signalement des soupçons d'abus sexuels* » ; « *Contrôle préalable et recrutement* » ; « *Interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole* ») de son questionnaire thématique au titre de son 1er cycle de suivi sur la « *Protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance* », sur la base des documents de travail élaborés par les rapporteurs et le Secrétariat.

Question 8 : Signalement des soupçons d'abus sexuels

13. Il est rappelé que les observations préparées par le Rapporteur M. FORNER ROVIRA, Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), sur les réponses à cette question (concernant l'article 12 de la Convention) ont déjà été présentées lors de la 15e réunion du Comité de Lanzarote (14-17 juin 2016)[1]. À cette réunion, le Comité a décidé de poursuivre son examen de la situation en Belgique en s'appuyant sur une note d'information à diffuser au préalable. Mme DE CRAIM (Belgique) présente donc la note d'information en attirant plus particulièrement l'attention sur le fait qu'en Belgique, il est admis que des professionnels qui travaillent ensemble dans des équipes pluridisciplinaires partagent des informations, ce qui équivaut au « secret professionnel commun ou partagé ». Elle rappelle par ailleurs que les informations communes aux professionnels qui interviennent auprès d'enfants victimes ne doivent pas être partagées avec la police et les magistrats. Le professionnel qui sait qu'un enfant

[1] Voir Rapport de la 15ème réunion du Comité de Lanzarote, paragraphes 13 et 14.

a été victime de maltraitance a la possibilité d'en aviser le procureur mais n'est pas dans l'obligation de le faire. Elle précise en outre qu'il existe des « centres de confiance pour enfants maltraités » spécialisés dans les cas d'abus sexuels vers lesquels il est également possible de se tourner. Ces centres sont tenus d'examiner les cas de mauvais traitements signalés par toute personne ou institution et d'apporter l'aide nécessaire. Ils peuvent transmettre les dossiers concernés au ministère public mais n'en ont pas l'obligation.

14. Le Comité craint que dans la situation évoquée ci-dessus, les enfants ne bénéficient pas d'une protection effective dans les cas d'abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance. Ceci peut notamment être le cas au sein de la famille. Il est dès lors décidé que le rapport de mise en œuvre devrait inviter la Belgique à apporter la preuve que les enfants victimes d'abus sexuels dans le cercle de confiance reçoivent une assistance effective et ne risquent plus rien lorsque le signalement des cas concernés est effectué auprès d'un « centre de confiance pour enfants maltraités » et que celui-ci se charge de prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires.

Question 3 : Contrôle préalable et recrutement

15. M. JANIZZI remercie la Rapporteure, Mme ILCHUK (Ukraine), pour ses observations sur les réponses à la question 3 (article 5§3 de la Convention) du Questionnaire Thématique.

16. À l'issue d'une discussion sur quelques points des observations, le Comité de Lanzarote approuve les conclusions de la Rapporteure. Il décide notamment de faire référence au certificat néerlandais de bonne conduite (« VOG ») en tant que pratique prometteuse dans la mesure où la procédure de délivrance dudit certificat assure un équilibre intéressant entre la protection de l'enfant et le droit au respect de la vie privée.

17. Les membres du Comité sont priés de vérifier les données relatives à la situation dans leurs pays respectifs telle qu'elle est présentée dans les observations et, le cas échéant, d'envoyer des correctifs au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).

Question 9b : Interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole

18. M. JANIZZI remercie Mme MUSCAT (Malte) pour la présentation des observations préparées par le Rapporteur, M. AZZOPARDI (Malte), et demande à Mme MUSCAT de transmettre à ce dernier les remerciements du Comité pour la préparation des observations sur les réponses à la question 9b (article 27§3 de la Convention) du Questionnaire Thématique.

19. À l'issue d'une discussion sur quelques points des observations, le Comité de Lanzarote approuve les conclusions du Rapporteur. Il décide notamment que la partie du rapport de mise en œuvre consacrée à cette question et à la précédente (contrôle préalable) devrait également tenir compte des résultats de l'enquête menée par Missing children Europe, ECPAT et eNACSO sur la transposition de la Directive 2011/93 de l'UE.

20. Les membres du Comité sont priés de vérifier les données relatives à la situation dans leurs pays respectifs telle qu'elle est présentée dans les observations et, le cas échéant, d'envoyer des correctifs au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).

3. ÉCHANGE D'INFORMATIONS, D'EXPÉRIENCES ET DE BONNES PRATIQUES

3.1 Présentation par ECPAT International du projet ReACT

21. Le Comité est informé par Mmes DECLERCQ et COUVREUR (ECPAT International) des principales conclusions du rapport du projet ReACT (*REinforcing Assistance to Child victims of Trafficking*) – Un meilleur soutien, une meilleure protection – Mesures que les juristes et tuteurs peuvent prendre pour mieux identifier et protéger les enfants victimes de la traite (*Better support, better protection - Steps lawyers and guardians can take to better identify and protect trafficked children*). Le Comité convient de faire référence aux outils conçus dans le cadre de ce projet dans son rapport spécial « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* ».

3.2 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

22. Faute de temps, la présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est reportée à la 18e réunion du Comité de Lanzarote (10-12 mai 2017).

3.3 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

23. Faute de temps, le bilan de la participation de membres du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs doit être reporté à une prochaine réunion.

3.4 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe

24. Mme ATABEKOVA (Fédération de Russie) présente le site web que la Fédération de Russie a consacré à la Convention de Lanzarote. Le Comité note que la version anglaise de ce site est disponible à l'adresse suivante : http://lanzarote.rudn.ru/en/

25. M. AIT AAZIZI (Maroc) présente le programme visant à protéger les enfants sur internet, qui fait partie de la politique publique intégrée du Maroc pour la protection des enfants. Le Comité attend avec intérêt d'être informé de sa mise en œuvre, en particulier dans le cadre de son examen des pratiques prometteuses en matière de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et les abus sexuels facilités par l'utilisation des TIC.

4. QUESTIONS PROCÉDURALES

4.1 Élections : Présidence, Vice-présidence et Bureau

26. Le Comité réélit par acclamation, pour un deuxième mandat, M. JANIZZI (Luxembourg), Président du Comité, Mmes DE CRAIM (Belgique) et BOLLINI (Saint-Marin), membres du Bureau du Comité.

27. Le Comité élit également par acclamation, pour un premier mandat, M. NIKOLAIDIS (Grèce), Vice-Président du Comité et M. POPOVIC (Serbie), membre du Bureau du Comité.

28. Le Comité remercie Mme VERZIVOLLI d'avoir assuré la Vice-Présidence durant une année et lui souhaite beaucoup de succès à la Présidence du Comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF).

4.2 Nomination du/de la Rapporteur/e pour l'égalité entre les femmes et les hommes

29. Le Comité élit par acclamation Mme CASTELLO-BRANCO (Portugal) Rapporteure pour l'égalité entre les femmes et les hommes et remercie M. AZZOPARDI d'avoir été le premier membre du Comité à assumer cette fonction.

4.3 Améliorer la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote

30. Faute de temps, le Comité décide de reporter à une prochaine réunion la discussion sur l'amélioration de la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote.

4.4 Adoption de la liste des décisions de la 17e réunion

31. Le Comité de Lanzarote adopte la liste des décisions de la présente réunion.

5. DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

32. Le Comité de Lanzarote prend note des dates de ses prochaines réunions :

- 18e réunion : 10-12 mai 2017, Strasbourg
- 19e réunion : 25-27 octobre 2017, Lanzarote (lieu à confirmer)

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1 Cycle de suivi urgent : 2e lecture et adoption du rapport spécial révisé *« Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés de l'exploitation et des abus sexuels »*

2.2 2e cycle de suivi : sur la base des suggestions du Groupe de travail sur les tendances en matière d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre des enfants, échange de vues et décision sur :

a. le projet d'avis interprétatif sur *« L'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) »* ;
b. le projet de questionnaire thématique pour lancer le cycle de suivi sur *« L'usage criminel d'images et de vidéos à caractère sexuel auto-produites par des enfants et facilité par les technologies de l'information et de la communication »*.

2.3 1er cycle de suivi, 2e partie : échange de vues sur les observations préparées par les Rapporteurs sur des réponses au Questionnaire Thématique :

a. Question 3 (*Contrôle préalable et recrutement*), Mme Svitlana ILCHUK ;
b. Question 9b (*Interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole*), M. Charlie AZZOPARDI / Mme Lorna MUSCAT ;
c. Question 8 (*Signalement des soupçons d'abus sexuels*) (suite), M. Joan FORNER ROVIRA.

3. Echanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1 Présentation par ECPAT International du rapport du projet ReACT (*REinforcing Assistance to Child victims of Trafficking*) – Un meilleur soutien, une meilleure protection - Mesures que les juristes et tuteurs peuvent prendre pour mieux identifier et protéger les enfants victimes de la traite (*Better support, better protection - Steps lawyers and guardians can take to better identify and protect trafficked children*)

3.2 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

3.3 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

3.4 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe

4. Questions procédurales

4.1 Elections : Présidence, Vice-présidence et Bureau

4.2 Nomination du/de la Rapporteur/e pour l'égalité entre les femmes et les hommes

4.3 Améliorer la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote

4.4 Adoption de la liste des décisions de la réunion

5. Dates des prochaines réunions

- 18e réunion : 10-12 mai 2017, Strasbourg
- 19e réunion : 25-27 octobre 2017, Lanzarote (lieu à confirmer)

Annexe II

Liste des participants

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE
Ms Ina VERZIVOLLI
Chairperson
State Agency on protection of Children's Rights
Ministry of Social Welfare and Youth

ANDORRA / ANDORRE
Mme Rebeca ARMENGOL ASENJO
Apologised / Excusée
Psychologue
Unité spécialisée dans la protection de l'enfance
Service responsable de l'enfance et de l'adolescence
Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur

Mme Cristina CANALES CERVERA
Travailleur social
Unité spécialisée dans la protection de l'enfance
Service responsable de l'enfance et de l'adolescence
Ministère des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur

AUSTRIA / AUTRICHE
Ms Martina KLEIN
Apologised / Excusée
Legal Adviser
Directorate General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE
Ms Christel DE CRAIM
Head of Service ad interim
Service for Criminal Policy
Ministry of Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE
Ms Tijana BOROVČANIN-MARIĆ
High Expert Associate
Sector for Human Rights
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE
Ms Petya DIMITROVA
Apologised / Excusée
State Expert
State Policy for Children Directorate
State Agency for Child Protection

CROATIA / CROATIE
Ms Ana VLAHOVIĆ STANIĆ
Apologised / Excusée
Head of Department
Department for Substantive Criminal and Misdemeanour Regulations
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

Ms Marlena JUKIĆ
Higher Senior Adviser
Sector for Criminal Law
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

CYPRUS / CHYPRE
Ms Hara TAPANIDOU
Apologised / Excusée
Head of Section for Families and Children
Social Welfare Services
Ministry of Labour, Welfare & Social Insurance

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
Ms Martina LIČKOVÁ
International Cooperation Department
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK
Ms Malene DALGAARD
Head of Section
Criminal Law Division
Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE
Ms Brit TAMMISTE
Adviser
Analysis Division
Criminal Policy Department
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE
Ms Satu SISTONEN
Legal Officer
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE
M. Francis STOLIAROFF
Adjoint au chef de la mission pour les négociations
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

GEORGIA / GÉORGIE
Ms Maka PERADZE
Apologised / Excusée
Head of Project Management Division
International Relations Department
Ministry of Internal Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE
Ms Garonne BEZJAK
Staff Counsel
Division II A 7
Criminal Law (Criminology, Prevention and Offences against sexual self-determination)
Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

GREECE / GRÈCE
Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect
Institute of Child Health

Ms Maria Andriana KOSTOPOULOU
Lawyer
Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE
Ms Zsuzsanna BALLA
Apologised / Excusée
Adoption Officer
Department for Demographical and Child Affairs
State Secretariat for Family and Youth Affairs
Ministry of Human Capacities

Ms Csenge Diána TÓTH
Legal Advisor
Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification
Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE
Mr Bragi GUÐBRANDSSON
General Director
Government Agency for Child Protection

ITALY / ITALIE
Ms Tiziana ZANNINI
Apologised / Excusée
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE
Ms Indra GRATKOVSKA
Director
Department of Criminal Law
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN
Mr Martin HASLER
Second Secretary
Unit for Human Rights and International Humanitarian Law
Office for Foreign Affairs

Ms Monika BÜCHEL
Apologised / Excusée
Judge
Princely Court of Liechtenstein

Mme Lukrezia GASSNER
Service de l'Enfance et de la Jeunesse
Office des Affaires sociales

LITHUANIA / LITUANIE
Ms Asta ŠIDLAUSKIENĖ
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG
M. Claude JANIZZI
Chairperson / Président
Conseiller de direction 1re classe
Service des droits de l'enfant / Service des relations internationales
Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

MALTA / MALTE
Mr Andy ELLUL
Advocate & Legal Consultant
Ministry for Family and Social Solidarity

Ms Lorna MUSCAT
Ministry for Family and Social Solidarity

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA
Ms Cristina LESNIC
Head of General Department for International Relations and European Integration
Ministry of Internal Affairs

MONACO
Mme Justine AMBROSINI
Apologised / Excusée
Chef de Division
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

Mme Corinne MAGAIL
Chargée de mission
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

MONTENEGRO
Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

NETHERLANDS / PAYS-BAS
Ms Annemarie KOKS
Policy Advisor
Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

POLAND / POLOGNE
Mr Kuba SĘKOWSKI
Apologised / Excusé
Legal Counsel
Chief Specialist
European and International Criminal Law Unit
Department of Legislation
Ministry of Justice

PORTUGAL
Ms Maria José CASTELLO-BRANCO
Legal Adviser
Civil Justice Unit
International Affairs Department
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE
Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE
Mr Evgeny SILYANOV
Head of the Department for Children's Rights Protection State Policy
Ministry of Education and Science

Ms Anastasia ATABEKOVA
Expert, Professor
People's Friendship University (RUDN University)

SAN MARINO / SAINT-MARIN
Mme Sylvie BOLLINI
Premier Secrétaire (Diplomate)
Direction des Affaires Juridiques
Département des Affaires Etrangères

SERBIA / SERBIE
Mr Stevan POPOVIĆ
Independent Adviser
Ministry of Labour, Employment, Veterans and Social Issues

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE
Mr Karel MOLIN
Apologised / Excusé
Director
National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children
Ministry of Labour, Social Affairs and Family

Ms Eva TOMKOVÁ
Senior counsellor
Regional Education Division
Ministry of Education, Science, Research and Sport

SLOVENIA / SLOVÉNIE
Mr Miha MOVRIN
Undersecretary
Department for International Cooperation and EU Law
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE
Ms Silvia NEGRO ALOUSQUE
Head of Department
Department for Justice Affairs in the European Union and International Organizations
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE
Mr Mihail STOICAN
Apologised / Excusé
Coordination on the Rights of the Child
Division for Family and Social Services
Ministry of Health and Social Affairs

SWITZERLAND / SUISSE
Ms Anita MARFURT
Juriste
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice
Département fédéral de justice et police

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / « L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE »
Ms Elka TODOROVA
Apologised / Excusée
Ministry of Labour and Social Policy

Mr Darko NUSHEV
Chief Inspector
Homicide and Sexual Offences Unit
Crime Police Department
Ministry of Interior

TURKEY / TURQUIE
Mr Tuğrul UZUN
Rapporteur Judge
Directorate General for International Law and Foreign Relations
Ministry of Justice

Mr Yusuf GÜLAÇTI
Rapporteur Judge
Directorate General for International Law and Foreign Relations
Ministry of Justice

Ms Sibel ERKAN
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

UKRAINE
Ms Svitlana ILCHUK
Head of Division
Legal Support and Monitoring of the Implementation of the UN Convention on Children's Rights
Ministry of Social Policy

2. PARTICIPANTS

2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES NOT PARTY TO THE CONVENTION / ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE NON PARTIES A LA CONVENTION

ARMENIA / ARMÉNIE
Ms Karine SOUDJIAN
Apologised / Excusée
Head of Human Rights and Humanitarian Issues Division
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN
Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Apologised / Excusée
Chief of Staff
State Committee on Family, Women and Children Affairs

IRELAND / IRLANDE
No official nomination / Pas de nomination officielle

NORWAY / NORVÈGE
No official nomination / Pas de nomination officielle

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
No official nomination / Pas de nomination officielle

2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER STATES / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE
Mme Alessandra AULA
Secrétaire Générale
Bureau international catholique de l'enfance (BICE)
Genève, Suisse

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
No official nomination / Pas de nomination officielle

CANADA
No official nomination / Pas de nomination officielle

JAPAN / JAPON
Ms Hoshie SHINOZAKI
Apologised / Excusée
Superintendent, Assistant Director
Juvenile Division Community Safety Bureau
National Police Agency of Japan

Ms Wakana FUJITA
Researcher / Advisor
Consulat Général du Japon
Strasbourg

MEXICO / Mexique
No official nomination / Pas de nomination officielle

Mme Lorena ALVARADO QUEZADA
Adjointe à l'Observateur Permanent
Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

2.3 STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC
M. Mohamed AIT AAZIZI
Directeur de la Protection de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

2.4 NEIGHBOURHOOD PARTNERSHIPS / PARTENARIATS DE VOISINAGE

JORDAN / JORDANIE
Mr Mohammed MOGDADI
Deputy Secretary General
National Council for Family Affairs

TUNISIA / TUNISIE
Mme Nidhal HLAYEM
Apologised / Excusée
Chargée du service des études, rapports et législations
Sous-direction des droits de l'enfant
Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

2.5 INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ETATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)
Ms Turid HEIBERG
Apologised / Excusée
Senior Adviser & Head of the Unit for Children at Risk (CAR)

ENOC (European Network of Ombudspersons for Children) / ENOC (Réseau Européen des Ombudsmans pour Enfants)
Ms Leda KOURSOUMBA
Apologised / Excusée
Commissioner for the Protection of Children's Rights
Cyprus

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RESEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
Ms Debbie KOHNER
Apologised / Excusée
Secretary General
Permanent Secretariat

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE
Mr César ALONSO IRIARTE
Apologised / Excusé
Unit A.2: Fight against organised crime
DG Home Affairs
European Commission

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE l'UNION EUROPEENNE (FRA)
Ms Astrid PODSIADLOWSKI
Apologised / Excusée
Head of Child Rights Sector
Equality and Citizens Rights Department

Ms Georgia DIMITROPOULOU
Apologised / Excusée
Seconded National Expert
Equality and Citizens Rights Department

EUROPOL
Ms Katarzyna STACIWA
Strategic Analyst
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against child sexual exploitation

INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)
Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO
Apologised / Excusée
Spécialiste de programme
Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU)
Ms Carla LICCIARDELLO
Apologised / Excusée
Corporate Strategy Division

INTERPOL
Mr Michael MORAN
Apologised / Excusé
Assistant Director
Vulnerable Communities Sub-Directorate

UNICEF
Ms Anne GRANDJEAN
Apologised / Excusée
Child Protection Specialist
UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe and Commonwealth of Independent States
(CEE/CIS)

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)
Dr Dinesh SETHI
Apologised / Excusé
Programme Manager Violence and Injury Prevention
Division of NonCommunicable Diseases and Promoting Health through the Life-Course
WHO Regional office for Europe

Apologised / Excusée

2.6 COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE
Apologised / Excusée

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Johan van den HOUT
Apologised / Excusé
Thematic Spokesperson on Children / Rapporteur thématique sur les enfants

COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONNER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

Apologised / Excusé

COUNCIL OF EUROPE CONVENTION ON ACTION AGAINST TRAFFICKING IN HUMAN BEINGS (GRETA) / CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

Ms Siobhán MULLALLY
Chairperson *ad interim* / Présidente *ad interim*

GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)

Ms Karolina KIRINCIC ANDRITSOU
2nd Vice-chair
General Secretariat for Social Security
Directorate for Interstate Social Security, Division for Bilateral Conventions and Relations with International Organisations in the field of Social Security
Ministry of Labour, Social Security and Social Solidarity
Greece

STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)

Mr Joan FORNER ROVIRA
Expert Member of the CDDH
Government Agent to the ECtHR
Deputy Permanent Representative
Permanent Representation of Andorra to the Council of Europe

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination officielle

EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination officielle

CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)

Ms Cristina SCHULMAN
Apologised / Excusée
T-CY Vice-chair
Legal Adviser
Directorate International of Law and Judicial Cooperation
Ministry of Justice
Romania

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF POUR LA JEUNESSE

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination officielle

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mme Anna RURKA
Apologised / Excusée
Présidente de la Conférence des OING

3. OBSERVERS / OBSERVATEURS

NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / INSTITUTIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ECPAT INTERNATIONAL
Ms Katlijn DECLERCQ
Vice-Chair
ECPAT International Board of Trustees

Ms Ariane COUVREUR
ECPAT Belgium

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)
Ms Flaminia FRINCHI
Apologised / Excusée
Coordinator of eNACSO IV Project
Save the Children Italy

"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center
Mr Joseph VARUGHESE
Apologised / Excusé
Director-General

Ms Kristina MARKU
Children's Rights Coordinator

INHOPE FOUNDATION (The International Association of Internet Hotlines)
Ms Samantha WOOLFE
Apologised / Excusée
Projects Coordinator

MISSING CHILDREN EUROPE
Mr Francis HERBERT
Legal Counsel

4. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL
Secretary to the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Secrétaire de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Jannick DEVAUX
Apologised / Excusée
Project Manager / Chargée de Projet

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities / Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Current Affairs Committee / Commission des Questions d'Actualité
Ms Sedef CANKOCAK
Apologised / Excusée
Secretary of Committee / Secrétaire de Commission

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Ms Françoise KEMPF
Apologised / Excusée
Adviser / Conseillère

Directorate General of Human Rights and Rule of Law / Direction générale des Droits de l'Homme et de l'Etat de droit

Office of the Special Representative of the Secretary General on migration and refugees / Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés

Mr Stephanos STAVROS
Senior legal advisor, Head of Office / Conseiller juridique principal, Chef du bureau

Directorate General of Democracy / Direction Générale de la Démocratie

Partial Agreement of the Council of Europe Development Bank (CEB) / Accord Partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Ms Giusi PAJARDI
Apologised / Excusée
Head of Secretariat / Chef de Secrétariat

Ms Christiane SCHIMECK
Apologised / Excusée
Projects Coordinator / Coordinatrice de projets

Directorate of Human Dignity and Equality / Direction de la Dignité humaine et de l'Egalité

Children's Rights and Sport Values Department / Service des droits des enfants et des valeurs du sport

Ms Elda MORENO
Head of Department / Chef de Service

Children's Rights Division / Division des droits des enfants

Ms Regína JENSDÓTTIR
Head of Division / Chef de Division

Ms Gioia SCAPPUCCI
Executive Secretary of the Lanzarote Committee / Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS
Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Zsuzsanna RUTAI
Policy Advisor / Conseillère en politiques

Ms Corinne CHRISTOPHEL
Assistant / Assistante

Ms Isabelle JUNG
Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Mr Grégoire DEVICTOR
Mr Didier JUNGLING
Ms Bettina LUDEWIG

Annexe III

Résumé du Rapport special :
Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés
contre l'exploitation et les abus sexuels

1. Le Rapport spécial présenté ici est le fruit d'un cycle de suivi urgent lancé par le Comité de Lanzarote afin d'évaluer la manière dont les Parties à la Convention de Lanzarote protègent les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels. Il examine la situation dans les 41 États qui étaient Parties à la Convention au moment où le Comité de Lanzarote a demandé en urgence un rapport sur ce thème.

2. Ce Rapport spécial s'appuie sur les réponses fournies par les Parties à la Convention de Lanzarote et d'autres parties prenantes à un questionnaire ciblé, dont le but était de cartographier les mesures prises par les Parties pour faire face aux risques accrus de violence sexuelle pesant sur les enfants touchés par la crise des réfugiés. Les informations demandées portaient sur quatre grands domaines : 1) les données, 2) la prévention, 3) la protection et 4) la coopération.

3. Le Rapport présente quelques-uns des défis systémiques que l'arrivée en Europe d'un nombre accru de personnes en quête d'une protection internationale a cruellement mis en lumière. Ces défis peuvent avoir des conséquences particulièrement inquiétantes sur les enfants touchés par la crise des réfugiés, qui peuvent être exposés à un risque d'exploitation et d'abus sexuels. Ils sont particulièrement pertinents, tant pour les enfants qui arrivent en Europe sans être accompagnés, que pour ceux qui disparaissent après leur arrivée. Du fait de leur plus grande vulnérabilité, ces enfants ont en effet plus de risques de devenir victimes de violence sexuelle. Le Comité de Lanzarote félicite les Parties qui ont mis en place des procédures visant à surmonter ces défis.

4. Le Rapport spécial déplore que la collecte de données soit toujours aussi sporadique et incomplète dans les Parties. Il est probable que le nombre de cas d'exploitation et d'abus sexuels soit beaucoup plus élevé que ce qui est signalé. Il n'existe aucun mécanisme de collecte de données ni point de contact spécifiquement chargé de recueillir des données sur l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre d'enfants dans le contexte de la crise des réfugiés. La difficulté à collecter de telles données s'explique par divers facteurs tels qu'une capacité limitée, une formation insuffisante, le non-signalement d'abus en raison de barrières linguistiques ou d'un manque de confiance, des difficultés pratiques à déterminer le nombre d'enfants migrants présents sur le territoire, etc. À l'évidence, des données plus exactes permettraient à tous les acteurs et parties prenantes concernés de formuler, d'adapter et d'évaluer les politiques dans ce domaine.

5. La répartition des enfants touchés par la crise des réfugiés est extrêmement inégale sur le continent, certaines Parties ne signalant aucun enfant migrant sur leur territoire, ou très peu, alors que d'autres en accueillent des milliers. Par conséquent, les services de protection de l'enfance de certaines Parties supportent une charge disproportionnée, tandis que d'autres n'ont pas eu l'occasion de tester leurs politiques de protection de l'enfance dans ce contexte.

6. Les centres d'accueil doivent apporter la protection nécessaire aux enfants, car vivre de manière prolongée dans des conditions inadaptées accroît le risque d'exposition à l'exploitation ou aux abus sexuels. Les Parties ont pris des mesures pour améliorer les structures existantes et les solutions d'hébergement pour enfants. Les initiatives dans ce domaine doivent se poursuivre pour faire en sorte que les enfants bénéficient d'une aide et d'une assistance dans un environnement non traumatisant. Le rapport réaffirme que les enfants non accompagnés doivent être séparés des adultes dans les centres d'accueil et que des mécanismes de recours solides pour dénoncer les abus doivent être efficaces.

7. Les Parties ont signalé qu'un certain nombre d'enfants accueillis dans des structures d'accueil disparaissent. Pour lutter contre ce phénomène préoccupant, il convient de prendre des mesures qui permettent d'identifier les enfants particulièrement exposés à ce risque et de mettre en place des protocoles spécifiques pour leur venir en aide et éviter qu'ils disparaissent. Plusieurs Parties appliquent des méthodes de prévention en la matière en renforçant la coopération entre les autorités compétentes afin d'enregistrer les cas de disparition et de retrouver la trace des enfants disparus. Ces efforts pourraient être encore renforcés par la définition, au niveau transnational, de stratégies et de procédures communes.

8. Le Comité relève que de nombreux défis doivent encore être surmontés pour garantir l'adoption de mesures de prévention efficaces répondant aux besoins particuliers des enfants touchés par la crise des réfugiés. Les différences culturelles et linguistiques peuvent poser problème pour détecter les enfants présentant des signes d'exploitation et d'abus sexuels et pour donner les informations et conseils adaptés. Des dispositions adéquates devraient être prises pour veiller à ce que les enfants soient informés de leurs droits, des structures où ils peuvent être pris en charge et des procédures qui leur sont ouvertes, dans une langue qu'ils comprennent et dans des termes adaptés à leur culture et à leur sexe. De même, l'ensemble du personnel (professionnel comme bénévole) intervenant auprès des enfants devrait être dûment formé et soigneusement sélectionné pour apporter la meilleure protection possible aux enfants touchés par la crise des réfugiés.

9. À chaque chapitre du rapport, le Comité de Lanzarote formule des recommandations spécifiques sur les mesures à prendre pour améliorer ou renforcer la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels dans les domaines examinés. Dans tous les chapitres également, des pratiques prometteuses sont mises en exergue. La coopération entre l'ensemble des parties prenantes concernées, y compris avec la société civile, est essentielle pour garantir l'adoption de mesures efficaces visant à lutter contre les abus sexuels commis sur des enfants.